

N° minute : [REDACTED]  
N° parquet : [REDACTED]

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel d'Orléans le [REDACTED] JANVIER  
DEUX MILLE VINGT-CINQ,

composé de Monsieur BITTMANN Bruno, juge, président du tribunal correctionnel  
désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3  
du code de procédure pénale.

Assisté de Monsieur BARBIER Paul, greffier,

en présence de Monsieur DELORME Emmanuel, procureur de la République adjoint,

a été appelée l'affaire

### ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

[REDACTED]

Comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de Paris,

### PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard  
de [REDACTED]

### SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

**FAIT DROIT** à l'exception de nullité soulevée par le prévenu ;

[REDACTED]

**RELAXE** [REDACTED] pour les faits de :

*RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE  
SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS* commis le 27 mai  
2024 à 15h45 à ORLEANS ;

*CIRCULATION D'UN VEHICULE DE TRANSPORT ROUTIER EQUIPE D'UN  
APPAREIL DE CONTROLE EN MAUVAIS ETAT DE FONCTIONNEMENT* commis  
le 27 mai 2024 à 15h45 à ORLEANS ;